

## Appendice "A"

### CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE PREMIER MINISTRE DU CANADA ET LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES AU SUJET DE LA CONFÉRENCE DE JANVIER 1950 SUR LA CONSTITUTION ET DU PROJET DE CONFÉRENCE SUR LES RÉOLUTIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

*La lettre qui suit a été adressée aux premiers Ministres de chaque province.*

Canada

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 27 janvier 1950.

Mon cher premier ministre,

J'ai maintenant reçu les réponses de tous les premiers ministres des provinces à ma lettre du 7 décembre. Vous vous souviendrez que, dans cette lettre, je proposais, pour le début de l'automne prochain, la tenue d'une conférence où nous pourrions discuter des sujets d'intérêt commun aux gouvernements fédéral et provinciaux. Les réponses à cette proposition, aussi bien que les échanges de vues que nous eûmes à ce sujet à l'occasion de la conférence constitutionnelle des 10, 11, et 12 janvier indiquent unanimité sur l'opportunité de tenir une conférence à une date appropriée des mois de septembre ou d'octobre.

Bien que nous puissions remettre à plus tard de fixer la date exacte de cette conférence, nous serions probablement bien avisés d'entreprendre immédiatement la préparation d'un ordre du jour provisoire qui permettrait à chaque gouvernement de commencer ses préparatifs sans délai. Plusieurs premiers ministres, dans leur lettre, m'ont exprimé le désir qu'il en soit ainsi, afin que chacun des sujets de discussion puisse être étudié à loisir.

Ceci m'amène donc à vous demander vos suggestions pour la préparation de cet agenda. Je le ferai dresser dans sa forme provisoire, afin de le soumettre aux commentaires et à la révision de tous les premiers ministres, dès que j'aurai reçu les suggestions de chacun. J'espère, de cette façon, qu'il nous sera possible de nous entendre sur les principales questions à traiter lors de la conférence, de telle sorte que tous les participants pourront y arriver pleinement préparés.

Votre tout dévoué,

Louis-S. St-Laurent.

Terre-Neuve

Bureau du Premier Ministre

St-Jean, le 28 décembre 1949.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, C.R., M.P.,  
Premier ministre du Canada,  
Ottawa, Canada.

Mon cher premier ministre,

Votre lettre du 7 décembre, contenant votre proposition de tenir une conférence intergouvernementale à l'automne de 1950, est parvenue à mon bureau juste après mon départ pour Ottawa. C'est donc dans la capitale que j'ai pris connaissance de cette proposition.

C'est là une très bonne idée et nous serons très heureux d'assister à la conférence projetée et de collaborer à son succès.

Agréez l'expression de mes meilleurs souhaits.

Votre tout dévoué,

J. R. Smallwood.

Nouvelle-Écosse

Bureau du Premier Ministre

Halifax, le 7 janvier 1950.

Le très honorable L.-S. St-Laurent, C.P., M.P.,  
Premier ministre du Canada,  
Ottawa, Canada.

Mon cher premier ministre,

En réponse à votre lettre du 7 décembre, permettez-moi de vous exprimer mes doutes quant à la possibilité de dresser un ordre du jour pour la conférence du 10 janvier. Je comprends que la conférence n'est saisie que d'une question, soit l'élaboration d'un mode d'amendement de la constitution. Il est fort possible que les avis diffèrent quant au mode d'amendement à adopter, mais, en définitive, il n'y a qu'une seule et fondamentale question qui soit soumise à la conférence.

Quant à la dernière partie de votre lettre, je suis d'avis qu'il serait utile de tenir en septembre ou octobre 1950 une conférence avec les représentants du Dominion et des provinces. Quant à nous, nos délégués ne manqueront pas d'être prêts. Je suis fortement d'avis que la question des ententes de nature financière entre le Dominion et les provinces devrait faire l'objet des discussions à cette occasion ou même avant.

Votre tout dévoué,

A. L. Macdonald.

Île du Prince-Édouard

Cabinet du Premier Ministre

Charlottetown, le 17 janvier 1950.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent,  
Premier ministre du Canada,  
Ottawa, Canada.

Cher monsieur St-Laurent,

Je répons à votre lettre du 7 décembre, dont je n'avais pas accusé réception dans le temps, et je me permets d'en omettre les deux premiers paragraphes, puisque la conférence constitutionnelle est maintenant passée.

Dans votre troisième paragraphe, toutefois, vous paraissez attendre notre promesse à l'effet que nous